

## CSE CENTRAL France Télévisions

12 et 13 décembre 2019

**PLAN DE DEPART : LA DIRECTION SORT DU BOIS !**

**FRAIS DE MISSION : LISSAGE ET FORFAIT, C'EST FINI !**

**COMPTABILITE DANS LE RESEAU REGIONAL : ON REFORME !**

**HOLD UP SUR LES MOYENS DE PARIS ILE DE FRANCE !**

**BUDGET 2019 : MOINS – MOINS = ENCORE MOINS !**

**DGPA : GUICHET UNIQUE !**

**MOYENS INTERNES DE FABRICATION : WEB SERIES A BORDEAUX !**

**COMMISSION OUTRE-MER : ILS SE SONT FACHES ! DESIGNATIONS**

### Plan de rupture Conventionnelle Collective, acte 1

Acte 1, annonce de la volonté de la direction de négocier, avec les organisations syndicales, un plan de rupture conventionnelle collective (la position de la CFDT FTV, c'est ici).

Delphine Ernotte dit vouloir négocier vite, pour aboutir à la fin du 1er trimestre 2019. Le plan est financé, dit-elle, sans autres précisions (dans la trajectoire budgétaire de 2022). Il s'agit, dit-elle, de négocier des départs, mais aussi la transformation de l'entreprise : ces métiers... et les conditions de travail... C'est-à-dire que la direction veut renégocier des parties de l'accord collectif, sur le temps de travail par exemple, ou les métiers.

*« Ce n'est pas le grand soir », nous dit la direction ; « nous sommes toujours dans la logique du non remplacement d'un départ sur deux... Nous allons poursuivre ce travail de diminution des effectifs... Nous devons discuter formation, recrutement, évolution des métiers, conditions de travail et du temps de travail... Nous devons organiser la mobilité interne, la formation, recruter des profils jeunes et intégrer des non permanents »...*

Les objectifs de ce plan de rupture conventionnelle collective seraient donc multiples :

- Evolution métiers
- Mobilité interne et formation
- Départs suite à rupture conventionnelle
- Recrutement profils jeunes (mixité générationnelle, numérique)
- Intégration non permanents

La direction de France Télévisions s'engage : « *Si aucun accord de plan de ruptures conventionnelles collectives n'est signé, il n'y aura pas de plan de licenciement sec* ». Mais pour le moment, si la direction annonce son souhait de négocier un plan de rupture conventionnelle collective, elle n'en dit pas plus : combien de départs dans le cadre de ce plan ? Qui est concerné ? Combien d'embauches dans le cadre du « renouvellement générationnel » que la direction veut favoriser à l'occasion de la mise en œuvre de ce plan de départ ? Qui sont les CDD dont elle parle quand elle dit qu'elle souhaite aussi proposer des contrats CDI à des précaires à cette occasion ?

## La fin du lissage des frais de mission et du forfait

La direction dénonce ces usages... pourtant très populaires chez les salariés. Le forfait, tout le monde connaît... Le lissage est moins connu, mais il est en général appliqué par les assistantes pour permettre aux salariés en mission de bénéficier du remboursement de leurs frais sur facture : par exemple, un déjeuner dont le coût est en deçà du plafond FTV permet de compenser le coût d'un dîner qui serait supérieur au plafond.

Bye bye le lissage, donc, à compter d'avril 2019, et au revoir le forfait à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2019. « Pour que les remboursements correspondent à la réalité des frais ». Les élus ont défendu le forfait, pratique et très populaire auprès des salariés de FTV ; nous avons aussi demandé une revalorisation des plafonds de remboursement à la facture, pour qu'ils correspondent réellement aux frais engagés. Nous avons aussi sensibilisé la direction à la nécessité de négocier de nouveaux accords hôteliers, ayant constaté que de nombreux hôtels ne sont plus intéressés par le tarif négocié avec FTV. La direction a pris note... et annonce travailler sur une fonctionnalité de Concur qui permettrait d'accéder à des plateformes de réservations hôtelières : la réservation serait ainsi directement payée par FTV.

Enfin, et c'est important : que la dénonciation de l'usage du forfait ne s'applique pas à des opérations spécifiques comme les JO ou le Tour de France, qui ont leur propre règlementaire.

## La réorganisation des services de comptabilité de France Télévisions (siège et réseau régional)

Un projet de changement de rattachement hiérarchique des équipes comptables est en cours de réflexion.

Depuis 2010, les équipes de la comptabilité du siège (57 personnes) sont rattachées à la direction de la comptabilité du siège, alors que les équipes en région (30 personnes) sont rattachées aux directeurs financiers des pôles, eux-mêmes rattachés à la direction financière de FTV. Mais cette organisation ne correspond plus, nous dit la direction, aux besoins. Et comme les outils et les process des équipes compta sont les mêmes partout, un rapprochement est envisageable. Sous la forme d'une réorganisation et d'un changement du rattachement des équipes : celles de région se réuniraient sous l'autorité de la direction de la comptabilité située au siège. Le CSE Central sera informé de l'évolution du projet, puis consulté avant sa mise en œuvre (printemps 2019). Nous sommes donc au début de la démarche, qui ne vise pas, promet la direction, à faire des économies mais simplement à travailler mieux. Pas de mobilité, simplement une autre répartition de la charge de travail... Mais certainement des modifications de certaines fiches de poste.

Pas de suppressions de postes, dit-elle. Mais sur ce point, nous sommes prudents : la réorganisation de la DGDAP (dir. programmes et antennes) au siège devait se faire à effectifs constants, nous apprenons au détour d'un document budgétaire que cette réorganisation permettra une économie de 40 ETP... Le projet sera accompagné de groupes de travail dans lesquels seront réunis les 3 responsables comptables et les chefs de service.

*NB : les équipes compta en Outre-Mer dépendent des directions territoriales, et ne sont pas concernées par ce projet.*

## L'intégration de France 3 Paris Ile de France (PIF) au siège

Le déménagement est nécessaire, vient dire au CSE central le directeur régional : après les incendies qui ont ravagé le site de Vanves, il a fallu trouver un nouveau site pour héberger la plus grande station régionale. Et donc, PIF sera intégrée au siège, avec des espaces dédiés, un décor « F3 Région » pour le studio... mais une mutualisation d'une partie de ses salariés avec les équipes du siège (la technique). Les techniciens de Vanves, une fois au siège, seront intégrés aux équipes du national – quelle formidable ressource supplémentaire pour les planificateurs du siège !

Mais une station régionale n'est pas qu'un décor, c'est aussi un état d'esprit, des façons de travailler, un collectif, qui sont mis à mal avec ce déménagement au siège. La direction, elle, ne voit pas le problème. Et pourtant, toutes les instances concernées se sont prononcées contre le projet (CE ex pôle NO, CHSCT etc.). Les élus décident donc de voter une expertise afin de mesurer les conséquences du projet sur les conditions de travail des salariés de PIF et du siège, impactés par ce déménagement (les élus SNJ, CFDT, CGT s'expriment pour, FO s'abstient). C'est le cabinet CEDAET qui est chargé de réaliser cette expertise.

## Le budget 2019: la ressource publique diminue... encore

Le budget 2019 ne comprend pas de financement du plan de rupture conventionnelle collective annoncé en début de CSE Central...

Et la « ressource publique » diminue encore : - 26 millions par rapport à 2018, - 57 millions par rapport à 2017. L'Etat, l'actionnaire unique, demande à FTV un « effort » (= des économies) de 160 millions d'euros sur 4 ans. La masse salariale devrait augmenter (un glissement naturel) de 12 millions d'euros, et si l'on compte l'augmentation des autres charges, nos besoins devraient s'accroître en tout de 25 millions d'euros. Des économies qui s'ajoutent à des augmentations de charge, le tout conjugué à une baisse de la ressource : FTV doit trouver de l'argent, quelques 50 millions d'euros !

Comment faire ? « L'effort se portera essentiellement sur les ETP et sur la structure de l'entreprise » : comprenez, on va encore mutualiser, trouver des « synergies », réduire le nombre d'emplois, diminuer le recours aux CDD etc. Et la direction le dit, en 2019, elle prévoit une baisse des effectifs pour compenser le glissement des dépenses : - 200 ETP en 2019, soit environ 18 millions d'euros d'économies.

Nous étions 9842 ETP en 2017, 9669 début 2018, nous sommes 9633 fin 2018 : soit 36 ETP en deçà de la cible fixée. Hors plan de rupture conventionnelle collective, l'objectif pour 2019 est de 9470 ETP, la direction doit donc supprimer 163 ETP (dont 20 ETP à supprimer à France 3).

La direction estime qu'elle fait ses économies là où c'est possible, sans entraver le développement et la transformation de l'entreprise : elle investit dans le numérique (8 millions d'euros), elle a réformé les MIF, les OM vont diffuser en HD, le budget 2019 est à l'équilibre...

## La DGPA... et une réforme de plus !

La direction des programmes et des antennes (siège) est transformée : un regroupement de services doit permettre des économies et un fonctionnement plus efficient.

La DGPA compte actuellement 650 ETP, dont 63 postes sont transformés et 40 supprimés en 2019. Elle passe d'une organisation par chaînes à une organisation par « type de produit », afin de proposer des guichets uniques pour les producteurs et partenaires. Ensuite, les « produits » sont re-ventilés vers les chaînes.

*Exemples de directions au sein de la DGPA :*

- *la stratégie des publics*
- *la communication Antennes et programmes*
- *le numérique*
- *les sports*
- *la fiction internationale et acquisitions*
- *antennes nationales*
- *programmes : culture et spectacles vivants, documentaires, éducation, fiction nationale, fiction numérique, jeunes publics et animation, jeux, variétés et divertissements, magazines (...)*

Les élus doivent donner un avis : il est négatif, à la majorité des présents.

## Le suivi de la réforme des Moyens Internes de Production (MIF)

Le site de Bordeaux est à l'honneur : la direction présente un projet de création de web séries, pris en charge par les équipes bordelaises. Une salariée chef monteuse va y réaliser une de ces web séries (5mn) à titre expérimental ; elle sera détachée sur cette activité, et travaillera avec une équipe de tournage (un chargé de production fiction qui coordonne le tournage, une équipe technique de 8 personnes, - un assistant de production, un régisseur, un cadreur, un ingénieur du son, un chef électro, un machino, une maquilleuse-coiffeuse, un accessoiriste-décor). C'est le matériel traditionnel de tournage qui sera utilisé.

L'idée est de se focaliser sur le produit. Peu importe le dimensionnement de l'équipe, il faut que le produit soit réussi, nous dit la direction. Un bilan sera ensuite réalisé, puis l'équipe sera dimensionnée selon ce bilan. Viendra aussi le temps d'évaluation des pratiques pour le numérique, qui pourraient aussi modifier les métiers.

Le responsable des séries numériques de FTV est très intéressé par ce produit proposé sous le label de La Fabrique (donc par l'ex filiale...). Ensuite on fait le bilan et on dimensionne l'équipe pour produire la série. Un appel à projets est lancé. La direction insiste : les web séries ne sont pas des « sous-produits », mais des productions destinées à un support bien particulier, des productions de qualité qui peuvent aller de 5 mn à 52 mn. Pour le moment, la chaîne de Nouvelle Aquitaine NoA lancée par F3 Nouvelle Aquitaine sur le numérique est très intéressée par ce projet, d'autant qu'il est lancé... À Bordeaux.

Reste que beaucoup de questions restent en suspens, et que la direction n'a pas grand-chose à raconter sur le sujet. Le site des MIF de fabrication de Bordeaux semble donc trouver là un nouveau souffle et une nouvelle activité de tournage (il n'y a plus de fictions tournées par Bordeaux, mais les équipes du site participeront aux tournages pris en charge par les autres sites « fiction » des MIF) en devenant un « fablab ». Mais dommage que le tout se fasse sans information des salariés des MIF : certains pourraient être intéressés par le travail pour le numérique, mais ne peuvent pas se porter candidat faute d'informations sur les projets existants ou en devenir...

Des nouvelles de Vendargues, où est fabriqué le feuillet de France 2 : le processus de recrutement et de mobilité sera « redynamisé » en janvier... En effet, il reste des postes à pourvoir là-bas, les salariés de l'ex-filière n'ont pas été volontaires massivement pour des mobilités vers la région de Montpellier.

Et, dernière information concernant les MIF : les problèmes de management (« des balbutiements », dit pudiquement la direction) qu'a connu le site de Rennes devraient être réglés, avec l'arrivée d'une responsable des activités de fabrication en janvier.

## La commission Outre-Mer :

Elle devait se réunir et demandait la présence de Walles Kotra, directeur en charge des Outre-Mer. La commission s'est réunie, Walles Kotra n'était pas disponible... Pour les membres de la commission, un camouflet de plus, alors que des sujets importants devaient être abordés...

Les membres de la commission se sont fâchés... et sont partis.

## Les désignations faites lors de ce CSE Central :

Rapporteur de la commission santé, sécurité, conditions de travail du CSE central : Raphaëlle Bourgier, CGT, France 3 Toutes Régions (Siège)

Commissions facultatives

- Nouvelles technologies : Gaby Laurier, CGT (Martinique)
- Transformations numériques : Pierre Mouchel, CGT (Bordeaux)
- Handicap – diversité – discrimination : Aminat Ouïdamedine, CGT (Mayotte)

Référent harcèlement sexuel et agissements sexistes : Raphaëlle Bourgier, CGT, France 3 Toutes Régions (Siège).

*Vos élu(e)s et représentant syndical CFDT présents lors de ce CSE central : Yvonne Roehrig, Pascal Lefèbvre, CSE réseau régional ; Natacha Faure, CE Nouvelle Calédonie ; Gilbert Barnabé, CSE Guadeloupe ; Majid Bensmail, représentant syndical, Malakoff.*

Paris, le 17 décembre 2018

[Nos Délégués syndicaux centraux](#)

**Vous souhaitez nous poser des questions ? Contactez-nous au : 01 56 22 88 21**

